

La réfection des fours

Vous le connaissez, Edmond Richard-Bérenger (1822–1900) n'est pas vraiment à plaindre. Ses affaires à Paris sont prospères, et il a investi une grande partie de son immense fortune en terres et fermes à Mens et ses alentours ; sans compter celles dont il a hérité tout particulièrement à Cornillon. Il faut lui reconnaître aussi une générosité certaine, que les journaux ne manquent pas de célébrer comme il se doit. Ainsi à l'occasion du mariage de l'une de ses filles en 1888, il offre 200 francs, ce que le Réveil du Dauphiné ne manque pas de publier le 25 janvier. Le 31 mars 1889, un glissement de terrain catastrophique frappe la commune de Pellafol. Richard-Bérenger rend visite aux victimes, et remet au maire, « l'honorable M^r Gaymard, une somme de trois cents francs, en le chargeant de distribuer cette somme aux propriétaires nécessiteux ». Rien d'étonnant donc, à ce que Cornillon profite aussi à l'occasion des largesses du conseiller général de l'Isère.

Le 7 avril 1890, Richard-Bérenger rédige par écrit une proposition à destination des habitants de Villard-Julien. Il part d'un constat alarmant.

« Les habitants du village du Villard-Julien sont obligés de faire à leur four public de grandes réparations, et notamment de refaire complètement la toiture. Ils ont aussi besoin d'un travail à ferrer les bœufs, qu'ils ont l'intention de construire à la suite du four, sur le terrain vague communal qui lui est attenant. »

Or, pour Richard-Bérenger, les emplacements traditionnels ont deux inconvénients.

« Le chemin principal du village vient tourner à angle droit sur l'arête du four. Il est tellement resserré entre cet angle et le ruisseau qui le longe du côté opposé que la circulation en est toujours difficile et souvent dangereuse. Les charges de foin ou de gerbes circulant dans cet étroit passage, sont exposées à s'accrocher à l'angle du four ou à tomber dans le ruisseau. »

Mais il y a pire :

« Un autre inconvénient plus grave encore, c'est la contigüité de ce four avec l'une des fermes de M^r Richard Bérenger. La cour de cette ferme est en effet limitée de ce côté par le four lui-même. Or c'est dans cette cour que donnent les écuries, qu'on bat le blé et que se trouvent toutes les matières inflammables d'une exploitation agricole. La moindre étincelle sortie de la cheminée du four peut à chaque instant tomber sur ces matières inflammables et y mettre le feu. C'est surtout dangereux pendant les chaleurs et les sécheresses de l'été. C'est un danger permanent d'incendie, non seulement pour cette ferme, mais aussi pour toute la partie du village qui l'avoisine. »

Deux mois ont suffi. Avant toute autorisation officielle, avant même que l'enquête administrative ait commencé, sans que l'échange de terrains ait été entériné, le four et le détraî étaient prêts début juillet, à temps pour les moissons. C'est bien ce même four qui est encore utilisé chaque année, lors de la célèbre « fournée de VilJul ».



Mis devant le fait accompli, le préfet de l'Isère, reçoit une « amicale injonction », le 7 juillet.

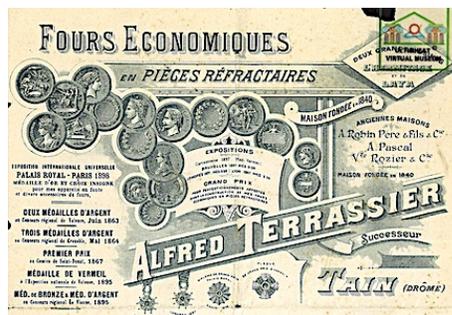
« Je vous demande de vouloir bien me continuer vos amicales dispositions en faisant procéder vous-même aux formalités nécessaires à la régularisation complète de cet échange entre la commune de Cornillon et moi. »

Le Grand Oriol allait-il rester à la traîne ? Oh, ce n'est pas que son four ait été en bien meilleur état. La situation était même affigeante.

« La voûte en briques ordinaires du revêtement intérieur est à peu près démolie, les dalles intérieures qui forment le sol du four sont toutes plus ou moins cassées ou disloquées. D'autre part, les murs d'enceinte présentent des lézardes qui se prolongent jusqu'à la paroi intérieure du four, ce qui donne lieu à des déperditions considérables de chaleur, augmente les frais de cuisson et nuit à la bonne préparation du pain. Cette situation ne peut évidemment se prolonger plus longtemps si l'on ne veut pas être privé totalement du four dans un délai très court. »

Il y a donc urgence. Un devis détaillé est établi par un architecte de Mens nommé Freychet, le 19 juin 1900.

« Il comprend la démolition de la voûte du dallage et du mur de tête du four actuel, la fourniture et la mise en place d'un four neuf en briques réfractaires de trois mètres de diamètre du système Terrassier, le rétablissement des maçonneries qu'il est nécessaire de démolir pour mettre en place le four neuf, et enfin quelques menues réparations à la toiture et aux murs lézardés. »



À l'époque, la maison Terrassier, basée à Tain dans la Drôme, fournit la plupart des fours du Dauphiné et de la Savoie. Comme le dit son catalogue, orné des multiples médailles qui ont couronné son succès, ces fours sont d'autant plus économiques qu'ils sont construits en pièces réfractaires, ce qui constitue un progrès majeur par rapport aux briques traditionnelles.

D'après le catalogue de 1901, le prix d'un four Terrassier livré en gare de Tain, se monte à 176 francs. À cela s'ajoutent divers accessoires, pour 9 francs, mais surtout le transport de Tain à la gare de Clelles (130 francs) et le « transport par voiture de Clelles à Grand Oriol », qui revient à 30 francs. Il faut encore ajouter pour le montage « 10 journées d'un ouvrier spécial à 10 francs l'une ». Divers travaux indispensables de construction et de réparation, amènent le devis, « bien qu'il ne comprenne que les travaux strictement nécessaires », à la somme de 1000 francs.

« C'est une charge évidemment bien lourde et que ne pourront pas supporter ces quelques ménages de cultivateurs dont la situation est des plus précaires en raison de la diminution constante du produit des quelques terres qu'ils possèdent et qu'ils cultivent avec acharnement et presque sans profit. Nous espérons que la commune, et le département surtout, prendront en considération cette situation, et qu'ils leur viendront en aide dans une large mesure. »

Malgré ce soutien appuyé de l'architecte, le tour de table va durer deux ans.

Noms et prénoms des habitants	Somme versée	Signature
André Jules	3 00 35	André Jules
Alexandre Blaise	1 50	Alexandre Blaise
Bernard César	3 60 10	Bernard César
Bernard (Armand)	2 50 05	Bernard (Armand)
Benoît Jean	3 10 10	Benoît Jean
Benoît Jean	5 10 10	Benoît Jean
Electeur Jean	3 10 10	Electeur Jean
Emmanuel Alexandre	2 50	Emmanuel Alexandre
Garreau Jules	8	Garreau Jules
Guichon (M)	2 50 15	Guichon (M)
Guichon Jules	1 10 10	Guichon Jules
Humbert Thé	1 50 15	Humbert Thé
Répart Louis	6 30 10	Répart Louis
Total	3006 00	

Les habitants de Grand Oriol contribuent chacun en fonction de leurs possibilités, le plus généreux étant le maire, Théodore Auvergne, qui promet 89 francs. Le total récolté arrive à 300 francs. Le 10 mars 1901, le conseil municipal « constatant que la dépense de 1000 francs est bien au-dessus des moyens des habitants de Grand Oriol, leur vote un secours de deux cents francs, à prendre sur les fonds disponibles de la commune. Le Conseil, regrettant de ne pouvoir faire davantage en faveur des habitants de Grand Oriol, émet respectueusement le vœu que le Préfet leur accorde, sur les fonds départementaux, un secours aussi élevé que possible. »

Les prières unanimes de l'architecte, des habitants et du conseil finissent par être entendues, et le 26 novembre 1902, le maire, assisté de deux conseillers et de l'architecte Freychet, peut se rendre sur les lieux, et établir ce « Procès-verbal de réception définitive des travaux », à l'attention de l'entrepreneur, M^r Régis Chancel.

Commune de Cornillon (en bas)

Travaux de reconstruction
du four banal des hommes de Grand Oriol.

Il a été dit que après avoir été quittés par le Maire de Cornillon et M. Régis Chancel, entrepreneur des travaux, le Maire, Combes, a été dit d'une lecture des articles de loi, approuvés par le Préfet le 10 juin 1902, pour la reconstruction du four banal de Grand Oriol.

Procès-verbal de réception définitive des travaux.

Le Maire de la commune de Cornillon, assisté de deux conseillers et de l'architecte Freychet, a été dit d'une lecture des articles de loi, approuvés par le Préfet le 10 juin 1902, pour la reconstruction du four banal de Grand Oriol.

Ah, je me doutais bien que vous alliez me la poser, la question à laquelle je ne sais pas répondre ! Allez, voici trois réponses. La première est celle du convertisseur officiel de l'INSEE : 1000 francs de 1902 valent 400 000 euros d'aujourd'hui. Rhhmm. . . un peu cher la brique réfractaire, non ? La seconde est l'étalon-or. Mille francs de l'époque étaient convertibles en 290 grammes d'or, qui au cours actuel valent 14 500 euros. Je doute qu'un entrepreneur travaille à ce tarif-là de nos jours. La troisième réponse est celle de la journée de travail : elle était évaluée à 10 francs pour monter le four, soit 100 journées comme équivalent du four complet. . .



Oh après tout, faites votre prix ; quel qu'il soit, il ne suffira pas à acheter d'aussi belles pognes ni des pounous aussi appétissants !